

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **SVL-040***

de la société SERVALESA SL

enregistrée sous le n° 2019-4821

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

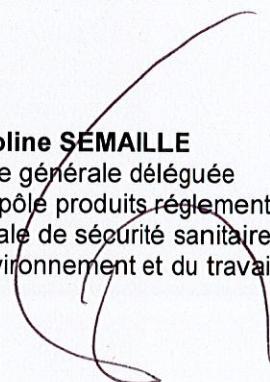
Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom QUALIFUN.

Informations générales	
Noms du produit	SVL-040 QUALIFUN
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	SERVALESA SL Polígono Industrial INGRUINSA Avenida Jerónimo Roure, Parc. 45 46520 - Puerto de Sagunto VALENCIA ESPAGNE
Classe - Type	Matière fertilisante – Solution aqueuse de persulfate d'ammonium
Etat physique	Solution aqueuse à diluer avant utilisation en pulvérisation foliaire
Numéro d'intrant	759-2017.01
Numéro d'AMM	1180617

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, **18 SEP. 2019**


Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)